

FISCALITÉ - GLOBALISATION IPP

Revendication du MOC : Une prise en compte (globalisation) de tous les revenus (mobiliers, immobiliers, du travail) qui doivent être imposés de manière progressive, comme c'était le cas jusqu'en 1982.

NB : En ce qui concerne les revenus immobiliers, le revenu cadastral d'un immeuble qui n'est pas l'habitation principale (donné en location, résidence secondaire) est imposé globalement mais sur base d'un revenu cadastral (multiplié par 1,40) généralement sous-évalué (non révisé depuis 1975 sauf l'indexation depuis 1990) ce qui empêche un des objectifs poursuivis par la globalisation, l'équité fiscale entre types de revenus.*

** L'habitation principale ne relève plus que du précompte immobilier régional et des additionnels locaux (toutefois sur base du revenu cadastral fédéral).*

PS	Presque d'accord : la globalisation est l'idéal à atteindre (pour une contribution progressive de tous les revenus). Son entrée en vigueur exige cependant une meilleure connaissance des revenus (e.a. par un cadastre européen des fortunes) faute de quoi elle aurait comme effet paradoxal de ne pouvoir taxer efficacement que les revenus déjà connus, ceux du travail, et de n'impliquer ceux du capital qu'à concurrence de la petite épargne. Plusieurs mesures sont proposées pour rééquilibrer la taxation des revenus du travail et du capital, mais rien en ce sens sur les revenus immobiliers hormis une taxation progressive sur les grands patrimoines de plus de 1,25 millions d'euros hors habitation principale.
ECOLO	D'accord : en ajoutant les revenus financiers, ce qui servira à financer entre autres, un relèvement de la quotité exonérée, rendant l'opération neutre ou positive pour les épargnants dont les revenus financiers sont peu élevés. La fiscalité immobilière sera modernisée, y compris par de nouvelles bases imposables objectivées (revenu cadastral), mais sans augmenter le prélèvement global et en tenant compte des capacités contributives, afin de rencontrer les objectifs d'équité, de meilleur accès au logement, de moindre consommation d'énergie, d'amélioration des logements anciens, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
cdH	Presque d'accord : mais oui pour imposer l'ensemble des revenus et à opérer un glissement de la fiscalité pour réduire la taxation du travail (notamment un gain de 100 euros par mois par travailleur et un revenu imposable à 11.000 euros) via une uniformisation de la fiscalité mobilière (taux à 25% y compris les plus-values et extension de l'exonération sur les comptes d'épargne à tous les placements financiers), la transparence complète sur les placements (extension de l'échange d'information au niveau mondial) et la lutte contre la fraude. Le cdH n'évoque pas la fiscalité sur les immeubles loués mais propose des incitations fiscales aux placements dans l'immobilier (épargne-pension citoyenne, logements sociaux).
MR	Pas d'accord : car en ajoutant les revenus de l'épargne, cela porterait leur taxation au taux maximal de 50%. Or il s'agit du « fruit du travail, déjà trop imposé ». Le MR ne souhaite pas revoir le revenu cadastral ni introduire une taxation des loyers qui selon lui compliquerait la vie des propriétaires.